

## Fonds Régions et Ruralité (FRR)

### Volet 2 : Développement territorial Priorités d'intervention 2025-2026

Le volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR) constitue le principal levier financier destiné aux municipalités régionales de comté (MRC) pour le soutien au développement de leur territoire. Ce volet constitue une réponse ciblée du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) aux objectifs et principes énoncés dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2025-2029.

Afin de respecter le cadre de cette entente, la MRC doit cibler annuellement les priorités d'intervention sur lesquelles elle souhaite concentrer son action en tenant compte des enjeux importants pour son territoire. Ces priorités doivent être rendues publiques par une diffusion sur le site Internet de la MRC.

Les priorités d'intervention de la MRC de Montcalm pour l'année 2025-2026 sont les suivantes :

- soutenir l'aménagement du territoire;
- soutenir le développement économique de tous les secteurs;
- soutenir les milieux de vie et la santé de nos communautés;
- soutenir et développer le secteur culturel;
- soutenir et valoriser la réussite éducative;
- soutenir la concertation régionale;
- soutenir le transport en commun et collectif;
- soutenir les initiatives environnementales en lien avec les changements climatiques.